

## PROPRETÉ

# Une brigade pour traquer les pollueurs des rues à Marseille

D'autres villes de la communauté urbaine ont fait savoir qu'elles seraient intéressées par le dispositif.

Depuis le mois de mars, 31 agents de la communauté urbaine Marseille Provence métropole (MPM) sillonnent le centre-ville et les différents quartiers de la cité phocéenne. Leur mission ? Traquer et sanctionner les pollueurs des rues, afin de débarrasser la capitale provençale de la réputation de ville sale qui lui colle à la peau.

**Prévention avant tout.** Baptisée « police de la propreté », cette nouvelle unité rattachée à la direction de la prévention et de la répression des infractions à la propreté urbaine (DPRI) – bras armé de la DGA propreté et écologie urbaine et maritime – a vu le jour après l'échec de nombreuses campagnes de communication visant à réveiller le civisme des Marseillais. « Je ne suis ni naïf, ni angélique. Je suis fermement convaincu que la prévention ne vaut que si la répression s'applique sans trembler », précise Eu-



Les patrouilleurs conseillers en propreté surveillent tout dépassement du volume autorisé des déchets déposés par les commerçants dans les conteneurs.

gène Caselli, le président de MPM. Sous son impulsion, cette brigade a donc investi les rues de la ville-centre, avant de se déployer dans les autres communes de MPM, si

les maires concernés en font la demande. Pour l'heure, Gignac-la-Nerthe, Marignane et La Ciotat ont fait savoir qu'elles étaient intéressées. Fondant son action sur les codes de l'environnement et de la santé publique, et sur les règlements communautaires, la brigade se compose de 24 agents verbalisateurs (dont 3 contrôleurs) et de 7 conseillers en propreté. Les « patrouilleurs verbalisateurs » sont chargés de constater les incivilités contribuant à souiller l'espace public.

Leur rôle consiste, d'abord, à informer la population sur les règles de propreté et les contraintes liées à la collecte des ordures ménagères. Ils peuvent également être amenés à sévir. Assermentés, ces agents sont, en effet, habilités à délivrer un avertissement au pollueur occasionnel, mais aussi à établir une contravention de 2<sup>e</sup> classe (35 eu-

ros) à l'encontre d'un récidiviste qui abandonnerait ses ordures au pied de son immeuble en dehors des horaires de collecte, urinerait sur la voie publique ou refuserait de ramasser les déjections de son chien. L'arsenal répressif à la disposition des agents de MPM leur permet même d'infliger une contravention de 5<sup>e</sup> classe (jusqu'à 1 500 euros) aux responsables d'infractions les plus graves : jet de déchets depuis une fenêtre ou dépôt sauvage de gravats sur l'espace public.

**Phase répressive.** La mission des « patrouilleurs conseillers en propreté » est exclusivement orientée vers les commerçants, les entrepreneurs et les responsables institutionnels. Objectif : les convaincre de s'abonner à la redevance mise en place par MPM pour tout dépassement du volume autorisé de leurs déchets (120 litres par jour) en disposant de conteneurs de grande capacité. Le plus souvent persuasifs, et pouvant être amenés à sanctionner le contrevenant, les conseillers affichent déjà des résultats encourageants. Depuis le printemps, le nombre des acteurs économiques ayant adhéré au dispositif a fortement progressé, passant de 1 800 à plus de 2 000.

« La phase de lancement est réussie, se félicite Eugène Caselli. Après les premiers mois consacrés au travail pédagogique auprès de la population et à l'établissement d'une cartographie des points noirs, nous allons entrer, sans faiblesse, dans la phase répressive. C'est le prix à payer pour retrouver un espace urbain de qualité ». Emmanuelle Quémar

**TÉMOIGNAGE** Christiane Argy, directrice de la direction de la prévention et de la répression aux infractions à la propreté urbaine

## « Les candidats doivent avoir un sens aigu du dialogue »

« Le choix des agents a été une question cruciale. Nous avons été surtout attentifs à la motivation des candidats et à leur capacité à manifester à la fois un sens aigu du dialogue et une grande fermeté. Nos équipes, constituées à partir de recrutements au sein de la filière technique (agents de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> classe et de maîtrise) et de mutations d'agents du service de la propreté urbaine, ont bénéficié d'une semaine de formation. Elles ont notamment appris à connaître le cadre légal de leur activité et les principes déontologiques qui guident leur action. Ils se sont d'abord déployés dans l'hyper-centre pour effectuer un recensement très précis des points noirs, avant de quadriller les quartiers périphériques. Ils ont informé les habitants sur les horaires de collecte dans leur quartier. La verbalisation est aussi une arme efficace, qui devrait permettre de faire reculer les incivilités. »